



AS LPO CURIE COROT

Réglé :

- Atout / Spot / Kiosk
- Chèque
- Liquide
- MDL

L'association sportive est un lieu d'épanouissement, de rencontre et de formation.
L'adhésion est ouverte à tous les élèves de l'établissement et permet la pratique d'activités physiques et sportives variées durant toute l'année.
Elle est encadrée et animée par les professeurs du lycée et du district UNSS Centre Manche.

Pièces à fournir pour toute inscription :

- L'autorisation parentale ci-dessous.
- Un chèque de 10 euros à l'ordre de l'association sportive du lycée Polyvalent Curie-Corot.

NB : Pensez à « Atouts Normandie » : cela coûte 10 euros et vous bénéficiez de bons de réduction dont deux de 15 euros pour la pratique sportive. Le dispositif « Spot 50 » peut aussi être utilisé pour les élèves entre 11 et 15 ans.

Les activités proposées au cours de l'année sont : Escalade, Badminton, Tennis de table, Cross-country, Athlétisme, VTT, Surf, Kayak, Course d'orientation, Run and Bike, STEP, Handball, Futsal, Football, Basket-ball, Volley-ball, Raid APPN... (*Possibilité d'évolution en fonction de la situation sanitaire*).

J'autorise les personnes en charge de la demande de licence à l'UNSS à renseigner les rubriques suivantes :

-Nom : -Prénom :
-Sexe : Garçon / Fille -Date de naissance :/...../.....
-Classe :
-Adresse mail personnelle :@.....
-N° téléphone personnel :
-Téléphone des parents :
-En situation de handicap : OUI / NON
Activité(s) choisie(s) :

Autorisation parentale :

Je soussigné(e)père, mère, représentant légal.

Autorise à participer aux activités de l'association sportive du Lycée Polyvalent Curie-Corot de Saint-Lô. J'ai pris connaissance de la possibilité de souscrire à une assurance complémentaire « I.A. Sport+ » pour une cotisation supplémentaire de 10,79€.

- Autorise la participation à une activité encadrée par un professeur d'EPS d'un autre lycée faisant partie du district lycée UNSS centre Manche (Coutances, Saint-Lô, Carentan, Pont-Hébert).
- Autorise le professeur d'EPS, à titre exceptionnel, à transporter mon enfant dans son véhicule personnel ou de location afin de rejoindre le lieu où se déroule l'activité.
- Autorise l'utilisation de documents (photo et /ou vidéo) dans le seul but de promouvoir l'association sportive et l'UNSS (journal, site internet du lycée, site UNSS ou Facebook de l'A.S. par exemple)



○ Droit à l'image :

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

○ RGPD :

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

○ Assurance :

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.

Fait à

le

Signature